

COVID-19



Fret SNCF

REPRISE D'ACTIVITÉ AU FRET FERROVIAIRE SOYONS TOUTES ET TOUS VIGILANTS ET RESPONSABLES !

Paris, le 11 mai 2020

EN QUELQUES MOTS...

À la suite des annonces du Président de la République sur la reprise d'activité des entreprises prévue pour le 11 mai, les agents du Fret devront reprendre le travail en revenant sur leur lieu de travail pour toutes celles et ceux qui ne pourront pas rester en télétravail. Le télétravail étant toujours la solution de prévention privilégiée jusqu'au 8 juin, pour le moment.

maintenir ce niveau car Fret SNCF a été considéré comme une entreprise vitale pour la Nation. Ce sont 400 convois qui circulent quotidiennement, sur des voies largement dégagées et libres de tous travaux nocturnes. Les trains qui circulent actuellement peuvent être classés en 3 catégories : les trains vitaux Nation, les trains vitaux Pandémie et les trains de continuité industrielle.

L'UNSA-Ferroviaire salue le courage et l'implication dont les cheminots du FRET ont fait preuve au plus fort de la pandémie, afin d'assurer quotidiennement ces trafics vitaux pour la Nation.

La Direction a présenté, le 7 mai en CSE Extraordinaire, ses orientations pour une reprise progressive de

LE SUJET

Depuis le début du confinement de la population et la réduction du plan de transport qui en a découlé, le FRET a maintenu son activité à hauteur de 60% environ du plan de transport nominal. Nous sommes la seule activité à avoir pu

l'activité à la SAS Fret. Cette reprise n'en est pas une en réalité pour FRET SNCF car son activité a été maintenue à hauteur de 60 % pendant la crise du Coronavirus. Le déconfinement, qui débute le 11 mai, imposera la continuité du respect strict des mesures de prévention et des gestes barrières, tels que les agents les ont appliqués en production, pendant la pandémie.

❖ Mesures de protection du personnel

- Au début de chaque journée de travail, fourniture de deux masques chirurgicaux par agent afin qu'ils soient portés dès lors que la distanciation sociale est difficile à respecter.
- Mise à disposition de flacons individuels de gel hydroalcoolique.
- Prise en charge, à hauteur de 30 euros, de l'achat de 6 masques « grand public » pour les trajets domicile travail. En parallèle, FRET étudie la possibilité de mettre en œuvre également une dotation de masques en tissu.

❖ Télétravail et Activité Partielle

Malgré l'amorce du déconfinement annoncée « sous réserve » pour le 11 mai, l'Entreprise a décidé de prolonger jusqu'au 8 juin 2020, le télétravail systématique pour les salariés hors production opérationnelle. Sauf exception liée à la continuité du service, ce prolongement concerne, donc, les salariés des sièges de la Di-

rection Nationale Fret à Clichy et des usines (établissements FRET).

Pour l'UNSA-ferroviaire, le télétravail reste la meilleure solution pour protéger la santé des agents contre le virus.

❖ Organisation pour l'ensemble des usines

La priorité donnée au télétravail dans les structures « sièges » des usines limite les croisements accrus entre salariés, également sur les lieux de prise de service. Les mesures de prévention perdurent et doivent continuer à s'appliquer avec la même rigueur, en particulierité les gestes barrières :

- Se laver les mains très régulièrement (plus de 6 fois par jour).
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer à distance, sans se serrer la main, et ne pas s'embrasser.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter systématiquement après usage.
- Conserver une distance minimale supérieure à 1 mètre entre les interlocuteurs, en évitant les échanges verbaux en face-à-face.
- Débarrasser, ranger son bureau et ne rien y laisser d'apparent, pour faciliter le nettoyage renforcé.
- Maintenir une zone de courtoisie d'au moins 1 mètre entre les personnes.
- Au début de chaque journée de travail, nettoyer les écrans tactiles (tablette, smartphone, tact, ...) et autres outils de travail individuels tels que les claviers et souris.
- Il est recommandé d'aérer les locaux 2 fois par jour pendant 10 à 15 minutes à chaque fois.

En parallèle, les déplacements professionnels sont limités au strict nécessaire.

Les réunions et formations en présentiel sont limitées au strict nécessaire, avec aménagement des salles et sans dépasser 10 personnes.

Des communications de sensibilisation aux salariés et affichages des mesures sanitaires seront réalisés.

Concernant les RHR des agents de conduite :

Tous les RHR se feront toujours sur la base du volontariat.

CONTACTS

Les élus UNSA au CSE FRET

cse.fret@unsa-ferroviaire.org

SITES ORFÉA :

- Réouverture des sites avec suivi d'un protocole très précis, comprenant des analyses et la remise en état des circuits d'eau pour éviter tous risques de légionellose. ORFÉA faisant partie de la TASK-FORCE, les mesures gouvernementales et celles du GPU sont bien mises en place.
- Nettoyage des chambres après chaque utilisation, avec des produits désinfectants pour les chambres non contaminées. Les chambres contaminées feront l'objet d'un protocole spécifique.
- Fermeture des espaces communs.
- Fermeture de l'accès aux buffets petit déjeuner/repas, mais possibilité de se faire livrer des repas à prendre en chambre : sacs petit-déjeuner distribués à l'accueil et accès au micro-ondes selon la configuration des sites.

HOTELS :

Les hôtels qui travaillent avec ORFÉA respecteront les consignes des gestes barrières.

❖ Organisation pour TechniFret

La reprise se fera différemment dans chaque Techni-centre, en fonction des besoins de chaque site.

Au niveau national :

Les organisations ont été modulées depuis le début de la pandémie pour s'adapter à la baisse d'activité et préserver la santé et la sécurité des salariés :

- toutes les mesures de prévention sont consignées dans une note de sécurité quotidienne,
- le Document Unique, et notamment l'évaluation des risques professionnels, est mis à jour sous la responsabilité de FRS (Direction de la Sécurité de Fret), via les référents pandémie locaux.

Au niveau local :

- les opérations de nettoyage/désinfection des locaux sont renforcées et complétées par une désinfection des surfaces de contact,
- des produits de désinfection et essuie-mains à usage unique sont mis à disposition,
- Les mesures actuelles de nettoyage et désinfection des locaux et des EM sont maintenues,
- Au TECHNIFRET, privilégier l'utilisation de l'équipement et de l'outillage par un seul salarié lors de la séance de travail, et lavage des mains et des équipements pour le matériel commun.

